



Commune Nouvelle de MESNIL-EN-OUCHÉ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2016

Date du Conseil Municipal :	9 janvier 2016	Nombre de conseillers en exercice :	73
Date de convocation :	2 janvier 2016	Nombre de présents :	65
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		Nombre de votants :	73
		Nombre d'absents :	0

L'an deux mille seize, le neuf janvier, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué par M. Marc VAMPA, maire en exercice de Beaumesnil, commune siège de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Marc VAMPA, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BÉCHET Gaétan, BENSAID Robert, BERTHE Brigitte, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BORDEAU Jean-Pierre, BRIONNE Dominique, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DESFRESNE Anthony, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GOULLEY Martine, GRAVELAIS Edith, GROULT Catherine, GROULT Daniel, KIFFER Daniel, LEBRETON Noëlle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEMONNIER Stéphane, LEPOITTEVIN Christophe, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, MONTIER Leïla, NÉEL Marie-Madeleine, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, PROFIT Jean-François, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, TAVERNIER Sophie, TRIPIER Sylvie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : DEVAUX Anthony (à BÉCHET Gaétan), KANEB Michèle (à PRÉVOST Jean-Jacques), MESNIL Cécile (à CAPPELLE Hubert), PERDRIEL Daniel (à BACKX Olivier), VIVIEN Vincent (à BORDEAU Jean-Pierre).

Absents : Ø

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Marc VAMPA rappelle qu'il préside le Conseil Municipal en sa qualité de Maire de la commune siège de Mesnil-en-Ouche. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la réussite du projet de Commune Nouvelle, qui devient la 2^e commune de la future intercommunalité, par sa population, et regrette que l'ensemble du territoire de la 3CB n'ait pas pu s'unir dans cette entreprise. Il fait l'appel, constate que le quorum est réuni et prononce l'installation du Conseil Municipal de la Commune de Mesnil-en-Ouche.

Il propose ensuite de désigner la plus jeune conseillère municipale comme secrétaire de séance. Avec l'accord du Conseil Municipal, Mme Elodie SCIPION est désignée secrétaire de séance.

M. Marc VAMPA cède la présidence du Conseil Municipal à M. Alain VIALA, doyen d'âge du Conseil Municipal, pour procéder à l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

M. Alain VIALA propose de désigner deux assesseurs pour les opérations de vote pour l'élection du Maire. Mme Michèle DRAPPIER et M. Christian PICOT se portent candidats et sont désignés assesseurs, avec l'accord du Conseil Municipal.

Après avoir rappelé les modalités d'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal, il invite les candidats à se manifester.

M. Jean-Noël MONTIER fait acte de candidature.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. Alain VIALA proclame les résultats :

- Jean-Noël MONTIER : 64
- blancs ou nuls : 9

M. Alain VIALA constate que M. Jean-Noël MONTIER a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection de M. Jean-Noël MONTIER comme Maire de Mesnil-en-Ouche et le félicite.

M. Jean-Noël MONTIER s'adresse au Conseil Municipal :

« Ensemble nous allons participer à la construction de notre nouvelle Commune, collectivité territoriale fondatrice de notre République. J'ai besoin de vous tous, conseillers municipaux fondateurs, besoin de tous pour donner un sens à notre action. La Commune Nouvelle, Mesnil-en-Ouche, doit donner un nouvel élan à notre territoire et doit surtout nous convaincre que notre salut et notre avenir dépendent d'abord de nous. Merci de votre confiance, notre tâche commence aujourd'hui. »

M. Alain VIALA cède la présidence du Conseil Municipal à M. Jean-Noël MONTIER, Maire élu.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints à élire, dans la limite de 30 % de l'effectif du Conseil, soit 21. Il propose l'élection de 9 adjoints au Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour la désignation de 9 adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après avoir rappelé les modalités d'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal, M. le Maire propose une liste composée de 9 personnes :

- Mme Agnès VAN DEN DRIESSCHE
- Mme Danièle PETIT
- M. Jean-Louis MADELON
- M. Daniel KIFFER
- M. Jean-Jacques PREVOST
- M. Marc VAMPA
- M. Hubert CAPPELLE
- Mme Michèle DRAPPIER
- Mme Dominique DUVOUX

Il demande si d'autres listes souhaitent faire acte de candidature. En l'absence d'autres listes, il propose de passer au vote.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par Mme Agnès VAN DEN DRIESSCHE : 59
- blancs ou nuls : 14

M. le Maire constate que la liste conduite par Mme Agnès VAN DEN DRIESSCHE a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des 9 adjoints au Maire, en précisant les délégations qu'il va leur confier :

- 1^{er} adjoint : Mme Agnès VAN DEN DRIESSCHE, déléguée à la cohésion sociale et des solidarités ;
- 2^e adjoint : Mme Danièle PETIT, déléguée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse ;
- 3^e adjoint : M. Jean-Louis MADELON, délégué aux finances ;
- 4^e adjoint : M. Daniel KIFFER, délégué à la communication et à la vie économique ;
- 5^e adjoint : M. Jean-Jacques PREVOST, délégué à l'aménagement et au développement du territoire ;
- 6^e adjoint : M. Marc VAMPA, délégué au tourisme et à l'aménagement numérique ;
- 7^e adjoint : M. Hubert CAPPELLE, délégué à l'environnement et aux transports ;
- 8^e adjoint : Mme Michèle DRAPPIER, déléguée à la culture, la vie associative et l'animation locale ;
- 9^e adjoint : Mme Dominique DUVOUX, déléguée aux relations avec les communes déléguées.

DETERMINATION DES TAUX D'INDEMNITES

Indemnités du Maire :

M. le Maire propose de voter le taux d'indemnité maximum, à savoir 55 % de l'indice 1015. Il précise qu'en tant que Maire de la Commune Nouvelle et Président de la Communauté de Communes, il va inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire la réduction de son indemnité de Président, de façon à ce que le cumul de ses indemnités de Maire et de Président soit identique à celui précédemment perçu.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le taux d'indemnités de 55 % de l'indice 1015 pour le Maire.

Indemnités des Maires délégués, adjoints et conseillers municipaux avec délégation :

M. le Maire rappelle que la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche dispose d'une enveloppe indemnitaire globale correspondant au cumul des indemnités possibles pour les adjoints et pour les Maires délégués. Comme cela a été prévu dans la Charte fondatrice de la Commune Nouvelle, il propose de voter le maintien du montant de toutes les indemnités versées jusqu'à maintenant aux maires et adjoints.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tableau d'indemnités suivant :

Fonctions	% indice 1015
Maire délégué de La Barre-en-Ouche et Beaumesnil	31,00 %
Maire délégué des autres communes déléguées	17,00 %
Adjoint au maire de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal avec délégation assainissement collectif	8,25 %
Conseiller municipal avec délégation numérique	8,25 %
Conseiller municipal avec délégation environnement, voirie, urbanisme, action sociale, animation locale, vie associative dans les communes déléguées de La Barre-en-Ouche et Beaumesnil	8,25 %
Conseiller municipal avec délégation environnement, voirie, urbanisme, action sociale, animation locale, vie associative dans les communes déléguées de Bosc-Renoult-en-Ouche, Gouttières, La Roussière, Saint-Aubin-le-Guichard et Thevray	6,60 %
Conseiller municipal avec délégation urbanisme, environnement dans les communes déléguées d'Ajou et Epinay	5,28 %
Conseiller municipal avec délégation environnement, voirie, urbanisme, action sociale, animation locale, vie associative dans la commune déléguée de Saint-Aubin-des-Hayes	4,62 %
Conseiller municipal avec délégation action sociale, animation locale, vie associative dans la commune déléguée d'Ajou	3,96 %
Conseiller municipal avec délégation environnement, voirie, urbanisme, action sociale, animation locale, vie associative dans la commune déléguée des Jonquerets-de-Livet	3,63 %
Conseiller municipal avec délégation environnement, voirie, urbanisme, action sociale, animation locale, vie associative dans les communes déléguées de Gisay-la-Coudre, Granchain, Landepéreuse, Sainte-Marguerite-en-Ouche et Saint-Pierre-du-Mesnil	3,30 %
Conseiller municipal avec délégation action sociale, animation locale, vie associative dans la commune déléguée d'Epinay	2,64 %

CREATION DES CONSEILS COMMUNAUX ET DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Conformément aux termes de la Charte, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer des Conseils Communaux pour les 16 communes déléguées, composés de l'ensemble des conseillers municipaux de la Commune Nouvelle issus des Conseils Municipaux des communes fondatrices. Cette disposition doit être votée à la majorité des deux tiers.

D'autre part, toujours dans le respect de la Charte de la Commune Nouvelle, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer des commissions consultatives dans les 16 communes déléguées, qui seront composées dans anciens conseillers municipaux des communes fondatrices, qui n'ont pas qualité de Conseillers Communaux.

M. le Maire propose que le Conseil Municipal fixe la règle de fonctionnement suivante pour les Conseils Communaux : obligation de se réunir en présence de la commission consultative, de façon à continuer à associer l'ensemble des anciens élus municipaux aux décisions qui relèvent des communes déléguées.

Enfin, M. le Maire propose de fixer la liste des compétences que le Conseil Municipal délègue aux Conseils Communaux, dans le respect de la Charte de la Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces différentes dispositions. Conformément à l'article L2113-12 du CGCT, sont donc créés les Conseils Communaux et commissions consultatives des 16 communes déléguées, avec la composition suivante :

Commune déléguée	Conseil Communal	Commission consultative
Ajou	4 membres	7 membres
La Barre-en-Ouche	14 membres	1 membre
Beaumesnil	8 membres	6 membres
Bosc-Renoult-en-Ouche	3 membres	8 membres
Epinay	5 membres	6 membres
Gisay-la-Coudre	4 membres	7 membres
Gouttières	3 membres	8 membres
Granchain	3 membres	8 membres
Jonquerets-de-Livet	4 membres	7 membres
Landepéreuse	5 membres	6 membres
La Roussière	3 membres	8 membres
Saint-Aubin-des-Hayes	3 membres	8 membres
Saint-Aubin-le-Guichard	4 membres	7 membres
Sainte-Marguerite-en-Ouche	3 membres	8 membres
Saint-Pierre-du-Mesnil	3 membres	8 membres
Thevray	4 membres	7 membres

Le Conseil Municipal décide que les membres des commissions consultatives seront invités par le Maire délégué lors de chaque réunion du conseil communal de la commune déléguée, afin de siéger aux côtés des conseillers communaux, avec voix consultative.

Conformément à l'article L2113-17, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer la gestion des équipements et services suivants aux 16 communes déléguées :

- mairie annexe et des services qui y sont assurés ;
- cimetière et églises ;
- salle des fêtes ;
- logements communaux ;
- autres bâtiments appartenant précédemment à la commune (à l'exception de la médiathèque) ;
- manifestations à caractère local ;
- réseaux d'éclairage public ;
- réseaux et installations d'assainissement collectif ;
- répartition des subventions aux associations locales ;
- répartition des secours d'urgence.

DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS COMMUNAUX ET COMMISSIONS CONSULTATIVES

Conformément aux termes de la Charte de la Commune Nouvelle, M. le Maire propose de désigner les membres des Conseils Municipaux sortants, à la date du 31 décembre 2015, au sein des conseils communaux et des commissions consultatives.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de composer les conseils communaux et les commissions consultatives ainsi :

Commune déléguée	Conseil communal	Commission consultative
Ajou	Maire délégué : PREVOST Jean-Jacques Membres : GROULT Catherine, KANEB Michèle, WERS Stanislas	Membres : BRARD Xavier, CHAUVET Eric, CROST Vincent, DUBOURG Florence, ISIDORE Cécile, LOMBARDO Guy, SERRE Christian
La Barre-en-Ouche	Maire délégué : KIFFER Daniel Membres : BENSARD Robert, BERTHE Brigitte, BRUT Nicolas, DUVOUX Dominique, GRAVELAIS Edith, LEBRETON Noëlle, LEMONNIER Stéphane, L'HOMME Roseline, PERCQ Gérard, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VIAL Sylvie, VITTET Gérard	Membre : MUDEBLED Myriam
Beaumesnil	Maire délégué : VAMPA Marc Membres : MARIN Thierry, MARTIN Jean, MICHOUX Jean-Pierre, PERDRIEL Christian, PREYRE Françoise, SCIPION Elodie, VIALA Alain	Membres : AUBRIL Sébastien, DAUVET Bernard, LAMESA Sébastien, PAPIER Murielle, POIRIER Ludovic, SETTE Gary
Bosc-Renoult-en-Ouche	Maire délégué : MADELON Jean-Louis Membres : BUONOMO Bernadette, PROFIT Jean-François	Membres : BERTIN Samuel, BOUDOT Marie-Thérèse, LE MANER Alain, MONNIER Marc, POULAIN Noël, ROMBAUT Claudine, SMAALI Mireille, TORCHET Vincent
Epinay	Maire délégué : GROULT Daniel Membres : BRIONNE Dominique, DESFRESNE Anthony, ESNOULT Catherine, LEFEBVRE Pascal	Membres : BEAUDOIN Laëtitia, BLANCHARD Jocelyne, HUSSON Christine, ROGER François, ROMBAUT Philippe, SEBERT Emmanuelle
Gisay-la-Coudre	Maire délégué : BORDEAU Jean-Pierre Membres : LEFRILEUX Jean-Claude, NEEL Marie-Madeleine, VIVIEN Vincent	Membres : BAUDOIN Philippe, CLOAREC Franck, LOISEAU Denis, MARTIN Hubert, MAUGEAIS Mélanie, MOUCHET Jacquie, SAMAIN Viviane

Gouttières	Maire délégué : DORGERE François Membres : LEVILLAIN Jean-Pierre, TRIPIER Sylvie	Membres : BEAUGRAND Patrick, BENOIST Pascal, CUVELIER Alex, KERRIOU-CAILLE Patricia, LENNE Michel, MICHEL John, ROBERT Nelly, TALLET Michel
Granchain	Maire délégué : PERDRIEL Daniel Membres : BACKX Olivier, PICOT Christian	Membres : BATAILLE Philippe, CHINCHOLE Michel, COUZIN François-Xavier, JOSSE Katia, LECOQ Jean-Paul, NEILL Richard, PASCAL Jérôme, PEREIRA Héloïse
Jonquerets-de-Livet	Maire délégué : DRAPPIER Michèle Membres : BAERT Olivier, DECROOS Monique, MERIMEE Bruno	Membres : CHEVALIER Catherine, CORAILLER Sylvie, DEGLOS Claude, DOLAIN Ludovic, LEGENDRE Patrick, MEUNIER Patrice, VINSARD Arnaud
Landepéreuse	Maire délégué : VAN DEN DRIESSCHE Agnès Membres : BECHET Gaëtan, DEVAUX Anthony, FUCHE Fabienne, ROINSARD Roger	Membres : CARDIN Rose-Marie, DARDENNE Stéphane, DESCAMPS-DUCOURTIEUX Isabelle, LAFORSE Céline, SAMSON Yann, TEILLARD Maxime
La Roussière	Maire délégué : GIBOURDEL Jean-Pierre Membres : GOULLEY Martine, MERIMEE Maxime	Membres : CHEVALIER Alain, GADOIS Loïc, LEBLANC Montserrat, LECHARDEUR Benoît, MARCHANT Sabine, MOIRE Frédéric, PATOUREAUX Laurette, SIMENEL Corine
Saint-Aubin-des-Hayes	Maire délégué : CAPPELLE Hubert Membres : MESNIL Cécile, VANDOOREN Mathieu	Membres : BATON Pascal, DESCAMPS Pauline, DRIEUX Noël, EL-KOUBY Bernadette, LARIVIERE Arnaud, LEVILLAIN Sébastien, PAYSANT Jéssabel, SYRYN Luc
Saint-Aubin-le-Guichard	Maire délégué : BOISSIERE Bernard Membres : BEAUDOIN Jérôme, COURTOUX Thomas, LEVEAU Dalilha	Membres : BOGUET Nicole, BOURIQUET Viviane, CARON Alain, COLLEVILLE Daniel, HEBERT Jérôme, LEBRETON Michel, MITATRE Jacqueline
Sainte-Marguerite-en-Ouche	Maire délégué : MONTIER Jean-Noël Membres : BERTHE Claude, WNUK Jean	Membres : CAUVIN Bernard, GUENECHAULT Laurence, LOISEL Sarah, LOUDIERE Danièle, OGER Camille, SCHMITTLIN Sarah, TERRYIN Jean, THOUROUDE Nathalie
Saint-Pierre-du-Mesnil	Maire délégué : ADELIN Jean-Michel Membres : CASSIET Daniel, LECOMTE Alexis	Membres : ANDRE DE LA FRESNAYE Eric, BOUVART Jean-François, DAVOUST Dominique, DEBOU Christophe, LAMY Loïc, LEROUX Marie, MAIN Alison, RIVIERE Ludovic
Thevray	Maire délégué : PETIT Danièle Membres : FAUCHE Gérard, LEPOITTEVIN Christophe, MONTIER Léila	Membres : CARPENTIER Laurent, COQUIN Catherine, DORCHIES Luc, ERNIS Ludvine, LEBRETON Olivier, LETOURNEUR Harmonie, PASQUE Marcel

M. Bernard VANDOOREN s'excuse, quitte le Conseil Municipal et donne pouvoir à M. Daniel KIFFER.

M. Mathieu VANDOOREN s'excuse, quitte le Conseil Municipal et donne pouvoir à M. Nicolas BRUT.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUMESNIL

M. le Maire indique au Conseil Municipal que, suite à la création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, M. le Préfet de l'Eure a pris un arrêté en date du 16 décembre 2015 pour modifier la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil considérant qu'une commune ne peut détenir plus de 50 % des sièges. En conséquence, le Conseil Communautaire sera composé de 11 représentants de la commune de Mesnil-en-Ouche et 11 représentants de la commune du Noyer-en-Ouche.

Il explique que le Conseil Municipal doit élire à bulletin secret, par scrutin de liste, 11 conseillers communautaires parmi les 23 sortants, issus des communes fondatrices.

M. le Maire présente une liste de 11 personnes. Suite à l'appel de M. le Maire, aucune autre liste ne se présente.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par M. Jean-Noël MONTIER : 66
- blancs ou nuls : 7

M. le Maire constate que la liste conduite par M. Jean-Noël MONTIER a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des 11 conseillers communautaires :

- M. Jean-Noël MONTIER
- M. Jean-Jacques PREVOST
- Mme Danièle PETIT
- M. Hubert CAPPELLE

- M. François DORGERE
- M. Marc VAMPA
- M. Daniel KIFFER
- M. Daniel GROULT
- M. MADELON Jean-Louis
- M. PERDRIEL Daniel
- M. BORDEAU Jean-Pierre

ELECTION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche va se substituer aux communes fondatrices dans les syndicats intercommunaux dont elles étaient membres. Le nombre de sièges est fixé par les statuts de chaque syndicat. Il appartient donc au Conseil Municipal d'élire les délégués.

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Risle :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, pour représenter la commune fondatrice d'Ajou.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par M. Jean-Jacques PREVOST : 67
- blancs ou nuls : 6

M. le Maire constate que la liste conduite par M. Jean-Jacques PREVOST a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des délégués suivants :

- titulaire : M. Jean-Jacques PREVOST
- suppléante : Mme Catherine GROULT

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Charentonne :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants, pour représenter les communes fondatrices de Beaumesnil, Gouttières, Granchain, Jonquerets-de-Livet, Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche et Thevray.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par M. Bernard BOISSIERE : 68
- blancs ou nuls : 5

M. le Maire constate que la liste conduite par M. Bernard BOISSIERE a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des délégués suivants :

- titulaires : MM. Bernard BOISSIERE, François DORGERE et Marc VAMPA
- suppléants : MM. Bruno MERIMÉE, Jérôme PASCAL et Marcel PASQUÉ

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Lieuvin Pays d'Ouche :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, pour représenter les communes fondatrices de La Barre-en-Ouche, Bosc-Renoult-en-Ouche, Epinay, Gisay-la-Coudre, Landepéreuse, La Roussière, Saint-Pierre-du-Mesnil et Thevray.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par M. Stéphane LEMONNIER : 66
- blancs ou nuls : 7

M. le Maire constate que la liste conduite par M. Stéphane LEMONNIER a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des délégués suivants :

- titulaire : M. Stéphane LEMONNIER
- suppléant : M. Jean-François PROFIT

Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 2 délégués titulaires, pour représenter les 16 communes fondatrices.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par M. Hubert CAPPELLE : 66
- blancs ou nuls : 7

M. le Maire constate que la liste conduite par M. Hubert CAPPELLE a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des délégués suivants :

- titulaires : MM. Hubert CAPPELLE et Jean-Pierre GIBOURDEL

Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, pour représenter les 16 communes fondatrices.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux s'approchent de la table de vote et déposent leur enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Les 73 conseillers municipaux présents ou représentés prennent part au vote. Suite au dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- liste conduite par M. Marc VAMPA : 67
- blancs ou nuls : 6

M. le Maire constate que la liste conduite par M. Marc VAMPA a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour et proclame l'élection des délégués suivants :

- titulaire : M. Marc VAMPA
- suppléant : M. Jean-Michel ADELIN

Association syndicale autorisée de la Risle médiane :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, pour représenter les communes fondatrices d'Ajou, Bosc-Renoult-en-Ouche et Thevray.

M. le Maire propose de procéder à une élection à main levée. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- titulaire : M. Jean-Jacques PREVOST
- suppléant : M. Jean-Louis MADELON

DETERMINATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire explique à l'assemblée que la loi veut que le Conseil Municipal se réunisse à la Mairie de la Commune. Considérant que le siège de la Commune Nouvelle a été fixé au siège de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, ses locaux n'ont pas une capacité suffisante pour accueillir un Conseil Municipal de 73 membres. C'est par ailleurs l'une des clauses fixées par la Charte de la Commune Nouvelle. Aussi, il décide de fixer à titre définitif le lieu de réunion du Conseil Municipal à la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche.

Le Conseil Municipal approuve cette disposition à l'unanimité.

ADOPTION DE LA CHARTE DE LA COMMUNE NOUVELLE COMME REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, une Charte a été rédigée et adoptée par les 16 Conseils Municipaux fondateurs. Les dispositions de ce document concernent en grande partie le fonctionnement des instances de la collectivité.

Or la Commune Nouvelle, du fait de sa population supérieure à 3500 habitants, est dans l'obligation d'adopter un règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est donc proposé de transcrire toutes les dispositions inscrites dans la Charte dans le règlement intérieur, afin d'en assurer encore un peu plus la stabilité.

Le Conseil Municipal approuve cette disposition à l'unanimité et examinera le projet de règlement intérieur lors d'une prochaine réunion.

CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE NOUVELLE ET DE LA 3CB

M. le Maire rappelle que le projet de création de Mesnil-en-Ouche s'est appuyé sur l'idée d'une transformation de la 3CB en Commune Nouvelle. Pour permettre le lancement de cette nouvelle collectivité et dans l'attente de la fusion de la 3CB au sein d'une grande intercommunalité, il propose de mutualiser les services pour l'administration de la Commune Nouvelle. Cela passe par la création d'un service commun qui permet de mutualiser les moyens tant humains que matériels.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un service commun d'administration de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche et de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil et approuve les dispositions suivantes.

Ce service commun associera du personnel municipal et intercommunal, regroupés au siège commun de Mesnil-en-Ouche et de la 3CB, à savoir :

Fonction	Temps 3CB	Temps CN
Directeur Général des Services	50 %	50 %
Chargé de développement	75 %	25 %
Comptable	90 %	10 %
Comptable	10 %	90 %
Secrétaire	50 %	50 %
Agent d'entretien	50 %	50 %

Les frais de fonctionnement afférents à l'administration des deux collectivités (énergie, consommables, fournitures, frais de réception, matériel, mobilier, logiciels, maintenances...) seront intégralement pris en charge par la 3CB et remboursés par la Commune Nouvelle à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec M. le Président de la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil pour fixer les règles de fonctionnement de ce service commun.

CREATION DE DEUX EMPLOIS A TEMPS COMPLET POUR LE SECRETARIAT ET LE POLE SOCIAL

M. le Maire explique la nécessité de créer deux emplois à temps complet, pour assurer le secrétariat et la gestion du pôle social de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Ces emplois seront pourvus par des agents en poste dans les secrétariats de mairie des communes fondatrices de la Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les emplois suivants :

- adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2016
- adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à nommer les agents dans ces postes.

ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il lui appartient d'actualiser et d'adopter le tableau des effectifs, correspondant au cumul des tableaux des effectifs des communes fondatrices, auxquels s'ajoutent les deux postes créés ce jour.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs suivant :

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Filière administrative – catégorie A			
Secrétaire de mairie	29 / 35 ^e	1	0
Secrétaire de mairie	16 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur	17 / 35 ^e	1	1
Rédacteur	16 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	22 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	28 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	22 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	18 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	14 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	3	2
Adjoint administratif de 2 ^e classe	15 / 35 ^e	2	2
Adjoint administratif de 2 ^e classe	14 / 35 ^e	1	1
Filière technique – catégorie C			

Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	5	4
Adjoint technique de 2 ^e classe	34,5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	20 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	19,5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	18 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	15 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique de 2 ^e classe	9,23 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	8 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique de 2 ^e classe	5 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique de 2 ^e classe	3 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	2,89 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	2,5 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique de 2 ^e classe	2,25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	2 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe	Temps variable	1	1
Filière culturelle – catégorie C			
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe	20 / 35	1	1

CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE ET ADHESION DU CENTRE NATIONAL D’ACTION SOCIALE

M. le Maire explique que pour assurer la continuité du salaire des agents issus des communes fondatrices, il convient de créer un régime indemnitaire au sein de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de créer le régime indemnitaire, correspondant aux indemnités suivantes :

- indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,
- indemnité d’administration et de technicité,
- indemnité d’exercice de mission des préfetures,
- indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

M. le Maire explique que, pour assurer ses obligations en matière d’action sociale en faveur du personnel, il lui est possible d’adhérer au Centre National d’Action Sociale de la fonction publique territoriale, qui propose un certain d’avantages aux agents des collectivités.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’adhérer au Centre National d’Action Sociale et de désigner Mme Michèle DRAPPIER comme représentant élu dans cette instance.

CREATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Conformément aux dispositions de l’arrêté de M. le Préfet de l’Eure portant création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de créer 3 budgets annexes :

- assainissement collectif de La Barre-en-Ouche,
- assainissement collectif de Beaumesnil,
- centre communal d’action sociale.

CREATION DES REGIES DE LA COMMUNE NOUVELLE

M. le Maire indique qu’il appartient au Conseil Municipal de l’autoriser à créer les régies de la Commune. Pour assurer la continuité des services gérés par les communes fondatrices, il propose de re-crée l’ensemble des régies pré-existantes.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser M. le Maire à créer et à nommer les régisseurs des régies suivantes :

- assainissement collectif de La Barre-en-Ouche
- droits de place du marché de La Barre-en-Ouche
- salle des fêtes de La Barre-en-Ouche
- salle polyvalente de Bosc-Renoult-en-Ouche
- aire de camping-cars de Gisay-la-Coudre
- pressoir, logements et tennis des Jonquerets-de-Livet
- salle polyvalente de La Roussière
- salle des fêtes et logements de Saint-Aubin-le-Guichard
- salle polyvalente de Thevray

TRANSFERT DES CONTRATS EN COURS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer l'ensemble des contrats en cours, des 16 communes fondatrices à la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche et autorise M. le Maire à engager les démarches et signer les avenants correspondant à leur reprise.

AUTORISATION AU MAIRE POUR PROCEDER AUX ACTES DE PUBLICITE FONCIERE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à procéder aux actes de publicité foncière pour permettre l'intégration de tout le patrimoine foncier et immobilier des communes fondatrices à la Commune Nouvelle.

DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention avec la Préfecture pour permettre la dématérialisation des actes administratifs, dans le cadre du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de dématérialisation des actes administratifs avec M. le Préfet de l'Eure et à engager les dépenses et démarches nécessaires à mettre en œuvre cette procédure.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Françoise MADELON, Présidente de l'Association Amicale des Maires et Adjoints du Canton de Beaumesnil, adresse ses félicitations à l'ensemble des élus pour leur initiative courageuse et solidaire.

M. Jean-Jacques PREVOST adresse à son tour ses félicitations à M. le Maire, à son équipe et à l'ensemble des élus de la Commune Nouvelle pour cette création, qui est l'aboutissement d'une démarche intercommunale entreprise depuis 50 ans par les élus des communes, du SIVOM puis de la Communauté de Communes.

M. le Maire déclare la séance levée à 12^H12.

ADELINÉ Jean-Michel	BACKX Olivier	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte	BERTHE Claude
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre	BRIONNE Dominique	BRUT Nicolas
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
DECROOS Monique	DEFRESNE Anthony	DEVAUX Anthony	DORGÈRE François
DRAPPIER Michèle	DUVOUX Dominique	pouvoir à BÉCHET Gaétan ESNOULT Catherine	FAUCHE Gérard
FUCHÉ Fabienne	GIBOURDEL Jean-Pierre	GOULLEY Martine	GRAVELAIS Edith
GROULT Catherine	GROULT Daniel	KANEB Michèle	KIFFER Daniel
LEBRETON Noëlle	LECOMTE Alexis	pouvoir à PREVOST J.-J. LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude
LEMONNIER Stéphane	LEPOITTEVIN Christophe	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre

L'HOMME Roseline	MADOLON Jean-Louis	MARIN Thierry	MARTIN Jean
MERIMEE Bruno	MERIMEE Maxime	MESNIL Cécile	MICHOUX Jean-Pierre
MONTIER Jean-Noël	MONTIER Leïla	pouvoir à CAPPELLE H. NEEL Marie-Madeleine	PERCQ Gérard
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	PETIT Danièle	PICOT Christian
PREVOST Jean-Jacques	pouvoir à BACKX Olivier PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger
SCIPION Elodie	TAVERNIER Sophie	TRAPIER Sylvie	VAMPA Marc
VAN DEN DRIESSCHE A.	VANDOOREN Bernard	VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie
VIALA Alain	VITTET Gérard	VIVIEN Vincent	WERS Stanislas
WNUK Jean		pouvoir à BORDEAU J.-P.	